

Colloque des 7 et 8 février : « L'ESS, quelles histoires ? »

Table ronde de l'association MichelRocard.org :

« L'économie sociale et solidaire, dans l'ADN de la Deuxième gauche »

Communication de Scarlett WILSON-COURVOISIER

1) Les prémices : Itinéraire d'un concept, de l'entreprise autogérée à l'ES

Dès les années 70, la Deuxième gauche fut identifiée comme l'ensemble des militants (adhérents du PSU et syndicalistes CFDT, pour l'essentiel) engagés dans des réflexions et une démarche autogestionnaires. Le projet d'Economie sociale est parti de là, emblématique de l'évolution de la Deuxième Gauche. Reprenons le fil de cette histoire.

a) Le PSU et l'influence de mai 68

Ce sont « les événements de mai 68 » qui ont véritablement mis sur le devant de la scène le concept d'autogestion. Elle est apparue comme la traduction concrète du contrôle ouvrier et de la reprise en mains par les travailleurs de leurs propres destins. Comme un projet ancré dans la vie quotidienne qui peut redonner du sens au combat politique !

- C'est surtout en 1974 que l'idée d'autogestion, défendue au sein du PSU, trouve une expression plus large : en effet, à la suite de Michel Rocard, un certain nombre de ses militants sont entrés au Parti socialiste à l'occasion des Assises du Socialisme en octobre 1974.
- En février 1975, Michel Rocard devient Secrétaire national du PS chargé du secteur public.
- La « Convention sur l'autogestion » du PS en juin 1975, tenue à l'initiative de Michel Rocard et de ses amis, retient que l'autogestion peut trouver une place au titre de l'expérimentation sociale dans un certain nombre d'entreprises en particulier des entreprises moyennes ou grandes qui ne nécessitent pas l'intervention de l'Etat. Le statut juridique de ces entreprises serait proche de celui des coopératives. Les propositions de cette Convention portées par les tenants de la Deuxième Gauche ne seront pas reprises par le PS.
- Michel Rocard, de par son passé de militant socialiste, en particulier comme responsable des étudiants socialistes, avait rencontré un certain nombre de militants devenus responsables de grandes organisations coopératives ou mutualistes. Ceux-ci proches du PS, sinon membres de celui-ci, vont demander rendez-vous à Michel Rocard, peu de temps après sa prise de fonction, notamment pour savoir comment le PS situe leurs entreprises et ce qu'il entend faire de celles-ci.

Ce rendez-vous, qui se tint au 220 bd Raspail (QG de Michel Rocard), rassembla des hommes dont certains ne s'étaient jamais encore rencontrés : Roger Kérinec (président de la Fédération nationale des coopératives de

consommation - FNCC), Antoine Antoni, (secrétaire général de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production - CGSCOP), Pierre Roussel (trésorier national de la Mutuelle générale de l'Education nationale - MGEN), René Teulade (Président de la Mutuelle régionale des instituteurs et fonctionnaires de l'Education nationale - MRIFEN), Jacques Vandier (directeur général de la MACIF). A l'issue de cet entretien, Michel Rocard confie à l'un de ses assistants au PS, François Soulage, le soin de préparer pour le parti, une politique de développement de ces entreprises coopératives et mutualistes, dans la perspective des législatives de 1978 et pour l'intégrer au Programme Commun.

b) *Le Programme Commun*

Juin 1972, c'est la signature du Programme Commun de la Gauche. Dans cette première version, on retrouve la phrase suivante dans le chapitre consacré à l'extension des pouvoirs des travailleurs : *« Lorsque les travailleurs de l'entreprise en exprimeront leur volonté, lorsque la structure de l'entreprise en indiquera la possibilité, l'intervention des travailleurs dans la gestion et la direction de l'entreprise prendront des formes nouvelles que le PS inscrit dans la perspective de l'autogestion »*.

Concernant la démocratisation et l'extension du secteur public, on lit : *« ... à côté des nationalisations, l'appropriation collective revêtira des formes diverses : société nationale d'économie mixte ; coopérative ; mutuelle ; services publics locaux, etc... »*. Michel Rocard voit dans ces 2 phrases la possibilité d'une véritable évolution. (Transformation économique et sociale ?).

Plus tard, l'actualisation du Programme Commun fut l'occasion pour le Secrétariat au Secteur public d'intégrer sous forme d'amendement au texte de 1972, la phrase suivante : *« ...à côté des nationalisations, la propriété sociale revêtira des formes diverses : société nationale ou d'économie mixte, coopératives, mutuelles, entreprises d'économie sociale et à but non lucratif »*.

c) *Rapprochements et avancées : L'Economie sociale trouve sa place dans le débat public animé par la Deuxième Gauche*

- Après la rencontre historique de Michel Rocard avec des responsables des organisations de l'Economie sociale évoquée ci-dessus, un groupe de travail est créé, animé par François Soulage, pour aboutir en février 1977 à un texte à présenter à Michel Rocard pour avis. Ce document : *« Autogestion dans l'entreprise et dans l'économie après la victoire de la gauche »* plaidait pour le développement d'un secteur socialisé. Notons que cette présentation autour de l'autogestion ne répondait pas à la nécessité de préciser la place et le rôle spécifiques des entreprises coopératives et mutualistes (qui n'étaient pas vraiment autogérées). Pierre-Yves Cossé, futur Commissaire au Plan, sollicité pour examiner ce texte avant de recueillir l'avis de Michel Rocard l'annote d'un : *« Très intéressant, mais comment peut-on appeler cet ensemble ? »*. C'est en mai 1977 que le petit groupe autour de Michel Rocard propose d'appeler ces entreprises : entreprises d'Economie sociale.
- Michel Rocard retint ce terme et le document qu'il présenta devant le Bureau national du PS s'intitula : *« Pour développer des entreprises d'économie*

sociale ». Le PS admit le concept mais décida, pour des raisons politiques, de ne pas en publier les propositions. Il ne publiera son premier document complet qu'en janvier 1979... après les législatives. Plus tard en 1984, la Commission du parti sur l'Economie sociale : « Socialisme et Economie sociale », présidée par Jean-Pierre Davant, me laissera rédiger un document de travail « inoffensif » se terminant par « Texte n'engageant pas le PS » !

- En octobre 1977, une rencontre avec Henri Desroche, directeur du Collège coopératif permit à ses interlocuteurs de mieux connaître les racines et la tradition historiques de l'expression « Economie sociale » et de comprendre tout l'intérêt historique et politique de ce qu'ils avaient en quelque sorte « réinventé » !
- Dans les années 1977 et 1978, la revue « FAIRE », véritable organe de recherche et de communication de la Deuxième Gauche, publia de nombreux articles qui permirent de porter ces débats (autogestion et entreprise d'Economie sociale ; expérimentation sociale ; socialisation de la fonction d'employeur) auprès d'un public plus large. Ainsi, « FAIRE » a raconté l'histoire de LIP devenue un groupe de coopératives ouvrières. Plusieurs débats eurent lieu en 1979 et 1980 en particulier sous l'égide de « Socialisme et entreprise » auxquels Pierre Mauroy fut invité.
- De leur côté, les entreprises et organisations coopératives, mutuellistes et associatives, regroupées dans le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives – CNLAMCA (ancêtre d'ESS-France aujourd'hui) rédigent, en 1980, la première Charte de l'Economie sociale, à l'initiative de Georges Davezac.

2) Mai 1981, une mise en actes rapide posant les fondations d'une politique publique de développement de l'Economie sociale

a) Des textes prêts et validés

- Un avant-projet de décret avait été rédigé dès 1978 : il concernait précisément la création « d'une autorité administrative spécifique » pour l'Economie sociale lors de la constitution d'un gouvernement de gauche. Ce texte fait référence à une « délégation à l'aménagement des activités d'Economie sociale » qui prévoit que celle-ci mettra en place un programme de mesures et d'actions en faveur de l'Economie sociale et préparera les projets de texte législatifs relatifs à la création et au développement des entreprises d'Economie sociale. Une telle Délégation, rattachée au Premier ministre, avec capacité d'action interministérielle, devra être celle d'une petite administration de mission et non de gestion, dotée d'un budget très modeste et de quelques collaborateurs non fonctionnaires ; ses travaux devront associer les membres d'un Comité consultatif (nommés par décret) qui seront les responsables des secteurs de l'Economie sociale. Lors de la formation du premier gouvernement MAUROY, Michel Rocard est nommé Ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire. Il réclame l'Economie sociale et obtient de P. Mauroy d'en être chargé. Lorsque le décret le concernant fut présenté au Conseil d'Etat, celui-ci refusa l'expression au motif qu'elle n'avait pas de fondement juridique. Au cabinet du Ministre situé rue de Varenne, Hôtel de Castries (le décret du 26 mai 1981 en nomme les principaux collaborateurs), F. Soulage et moi-même travaillons à la préparation de cette création en lien avec le cabinet du Premier

Ministre où Pierre Roussel est nommé Conseiller technique. Deux décrets du 15 décembre 1981 reprennent les critères de l'avant-projet mentionné ci-dessus. Le terme « Economie sociale » fait son entrée dans notre langage administratif, juridique et interministériel. La reconnaissance officielle de l'Economie sociale par un gouvernement est actée. Le texte du premier décret (n° 81-1125) précise le périmètre de l'Economie sociale, le rôle et les missions de cette nouvelle structure : *« La Délégation a pour mission d'aider au développement des mutuelles, des coopératives ainsi que des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes qui interviennent dans le domaine de l'Economie sociale ; elle joue un rôle de concertation, de coordination et d'impulsion dans ces secteurs. Elle exerce ses activités en liaison avec les départements ministériels concernés. Elle assure le secrétariat du Conseil supérieur de la Coopération... Présidé par le Ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, le secrétariat du Comité consultatif sera assuré par le Délégué à l'Economie sociale »*. Le texte du second décret nomme Pierre Roussel, Délégué interministériel à l'Economie sociale. Son installation provisoire, ainsi que celle de son adjoint Thierry Jeantet, issu du Crédit Coopératif présidé (1976-1992) alors par Jacques Moreau, autre ami de Michel Rocard, se fait dans un local exigu de la rue de Varenne qualifié par la petite équipe de « loge de concierge » ! F. Soulage reste au Cabinet de M. Rocard. La Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) prend ses quartiers dans un appartement peu fonctionnel du 55, rue de Varenne début 1982. A côté de Matignon, au 57 ! A peine arrivés, nous sommes convoqués dans le bureau du Délégué pour un premier « savon » : l'Elysée s'est ému du fait que la DIES, d'après 2 ou 3 CV parus dans le Bulletin quotidien, fut « un nid de rocardiens » ! Tout est dit.

- Rejoignent progressivement les premiers membres de l'équipe de « chevaux légers » en fonction de compétences nécessaires requises : un chef d'entreprise innovateur et bouillonnant, Paul Chaslin, un sous-préfet fumeur de havanes, Bernard Gauthier, puis en 1983, Marcel Hipszman, venu de l'entreprise privée, suivis de François Landais et Pascal Dorival et une jeune statisticienne chargée du fameux et redoutable « Compte-satellite INSEE » de l'Economie sociale, afin de mieux appréhender le poids économique réel du secteur avec, en appui, « l'outil régional » de Poitou-Charentes et le BIPE pour résoudre la difficulté majeure : les associations et les petites coopératives. Elle ne s'en remettra pas. En 1984, viendra à ce poste Daniel Rault, qui s'emparera du sujet, se battra pour imposer comme incontournable l'investissement de l'Economie sociale dans la recherche, et construira les liens de la DIES avec des universitaires, des équipes de chercheurs sur les territoires en lien avec les Groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations – GRCMA (ancêtres des actuelles Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, CRESS).
- En 1983, André Henry, après avoir été ministre du Temps libre, devient Délégué général à l'Economie sociale prenant ainsi la place de Pierre Roussel... pour un « bail » d'un an, (il sera démissionnaire auprès de Laurent Fabius, Premier ministre à partir du 17 juillet 1984, quand sera nommé le premier secrétaire d'Etat à l'Economie sociale, initialement nommé « au Développement local » : Jean Gatel (juillet 1984-mars 1986). Jean Le Garrec, après avoir été Ministre délégué auprès du Premier Ministre (gouvernement Mauroy II) chargé de

l'emploi (29-06-1982 au 22-03-1983) deviendra secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (gouvernement Mauroy III) pour l'Economie sociale (24-03-1983 au 17-07-1984). La nomination de J. Gatel changera la donne. Déjà un cabinet pléthorique ; déjà, Alain de Romefort comme directeur de cabinet. Mais surtout, premier changement de nature de la DIES qui en subira bien d'autres, jusqu'à sa fin intervenue symboliquement en décembre 2019 avec la fin du contrat du chef de mission de la direction générale de la cohésion sociale, Jérôme FAURE¹. D'interministérielle, elle devint générale et fut notamment rattachée en 1991 au ministère des Affaires sociales et à l'intégration chargée également de l'innovation sociale pour redevenir interministérielle ! Aujourd'hui, elle est rattachée au Haut Commissaire à l'Economie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale, lequel relève du ministère de la Transition écologique et solidaire.

b) Une mobilisation et un engagement des acteurs concernés

Nombreux furent les partenaires mis en synergie : Commissariat au Plan, DATAR, Comité Consultatif, responsables de l'Economie sociale, une dizaine de départements ministériels pour faire face à une tâche immense aux variables multiples (cultures différentes, familles, secteurs et mouvements, faire vivre l'intercoopération et la transversalité...), autant d'habitudes à revoir, de pistes nouvelles à explorer et construire, d'enjeux forts.

c) Une politique cohérente et construite dans la concertation.

- Tout cela est évidemment à rapprocher d'un contexte où en 1982 sont prises les lois Defferre sur la décentralisation et Auroux sur le droit du travail. Cette politique d'Economie sociale, imprégnée des idées de la Deuxième gauche et des réflexions de Michel Rocard, fut expliquée largement lors des deux premières années, notamment dans des dossiers de presse, articles et nombreux discours du Ministre du Plan, de l'Aménagement du territoire et de l'Economie sociale.
- Un projet politique qui entend mettre en pratique l'expérimentation sociale, qui vise à une transformation économique et sociale grâce à l'Economie sociale, qui utilise une méthode de dialogue permanent, et met en avant l'intelligence collective.

Après les idées, trois rails essentiels furent posés pour structurer cette politique de développement dans le temps. D'abord un triptyque : nationalisations, planification, décentralisation et aménagement du territoire ; ensuite, rassembler les acteurs au niveau européen pour que l'Economie sociale soit aussi européenne. Enfin, supprimer ou diminuer les obstacles au développement de l'Economie sociale par des mesures fiscales, financières et des textes de loi tout en recherchant l'innovation sur les plans structurel, organisationnel et social.

¹ RECMA n° 325 sur l'histoire de la DIES et des politiques publiques de l'ESS.

- S'adressant le 5 décembre 1981 devant le Congrès de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains et appelant ses camarades à une responsabilité accrue par les réformes de structures que le gouvernement de gauche a engagées, Michel Rocard définit le contenu de ces réformes de structures à l'œuvre et le « triptyque : *« La décentralisation, c'est rapprocher les décisions de ceux qu'elles concernent ; c'est transformer une gestion de la société lourde et administrative, génératrice d'irresponsabilité et d'anonymat bureaucratique qui alimente la méfiance des citoyens envers les élus par une organisation du développement qui repose sur la liberté et la responsabilité de ceux qui en sont les artisans ; c'est mettre le changement social entre les mains de la société toute entière sans attendre que tout vienne de l'Etat par la loi ou le règlement ; c'est reconnaître le principe de solidarité et le droit à la différence ; mais ce nouveau mode de développement aussi bien au niveau local que national ne peut aller sans une vision organisée, cohérente et lucide de l'avenir, c'est-à-dire sans planification... Cette planification décentralisée reposera sur les deux principes suivants : la pluralité des niveaux de son élaboration et de sa mise en œuvre comme garantie de son caractère décentralisée et la contractualisation des rapports entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales de la République... Trois niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de la Planification correspondant aux missions attendues du Plan : le niveau national est comptable de l'intérêt général, le niveau régional articulera les priorités nationales avec les programmes régionaux et locaux, la création d'un troisième niveau de planification : le niveau local et opérationnel (bassins d'emploi ; « pays », villes moyennes ou agglos...). Pour ancrer la planification de la vie locale et s'appuyer sur les acteurs directs du développement : élus, syndicats, entrepreneurs... L'exécution du plan reposera sur la base du dialogue et du contrat... L'Aménagement du territoire est, tout autant que la planification, une condition indispensable à la réussite de la décentralisation... L'Aménagement du territoire, c'est toute la différence qu'il y a entre la décentralisation réussie et la loi de la jungle... L'Etat ne sera donc plus le seul acteur de l'Aménagement du territoire. »*
- Concrètement, le Plan intérimaire 1982-1983 et le IX^{ème} Plan intègrent le développement de l'Economie sociale. (Plan intérimaire, p 18 et 19 de la brochure ministérielle du Plan). Pour la première fois, un plan national consacre un passage à l'Economie sociale : le gouvernement marque l'importance qu'il attache au développement d'un secteur de la libre entreprise collective. Le paragraphe qui est consacré à l'Economie sociale est situé dans le chapitre consacré aux réformes de structures qui vient après celui des priorités de la politique de l'emploi. Ainsi le développement de l'Economie sociale figure-t-il sur le même plan que les grands objectifs politiques de la gauche (nationalisations, décentralisation...).
- Son exécution : la loi du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'Economie sociale est votée à l'unanimité des assemblées. Elle affirme le soutien à la création d'entreprises d'Economie sociale et définit l'Economie sociale comme un lieu d'expérimentation sociale : soutien au réseau des boutiques de gestion ; participation à un travail interministériel sur des thèmes où l'innovation sociale joue un rôle important (emplois d'initiatives locales ; entreprises de main d'œuvres ; réinsertion des jeunes par

l'économique...) + recommandations des groupes de travail du Comité consultatif (associations gestionnaires de services ; sociétés de travailleurs associés - STA, sociétés sans but lucratif - SSBL, titre associatif...).

- L'Economie sociale figure dans le document d'orientation pour la préparation du XI^{ème} Plan, dans la première loi de plan : « *L'action engagée dans le Plan intérimaire devra être poursuivie pour développer les entreprises les plus créatrices d'emploi et les orienter vers des secteurs d'innovations* » : restructuration du tissu urbain (habitat social), revitalisation du tissu rural, insertion progressive dans l'ensemble Economie sociale de groupements alternatifs ou émergents, développement de services (tourisme, loisirs, culture, communication). L'Economie sociale est mentionnée dans d'autres passages, notamment en matière d'innovation et d'initiatives locales, d'insertion sociale et professionnelle et comme l'un des trois secteurs de l'économie.
- Dans le projet de la seconde loi de Plan : une sous-partie de la troisième partie sur les « approches sectorielles » (rapport annexé à la loi, pages 179 à 181) lui est consacrée aux côtés des sept grands secteurs d'activité économique (industrie, agriculture, artisanat, transport, télécoms, logements, services). Les deux pages et demie sur l'Economie sociale définissent une méthode contractuelle bien adaptée au secteur et trois thèmes d'action ont été retenus : le soutien à l'innovation pour renforcer le dynamisme économique des entreprises de l'Economie sociale, la planification décentralisée et le développement local où les qualités de l'Economie sociale (solidarité, responsabilité et gestion démocratique) en font un partenaire essentiel, la disparition progressive des obstacles au développement (modernisation des formules juridiques + Institut de développement de l'économie sociale – IDES, etc...).

Ils doivent faire l'objet de démarches contractualisées.

Un texte de la DIES du 9 mai 1983 avait formulé pour chaque Programme prioritaire d'exécution - PPE (12 au total) des propositions. Le texte même des PPE ne fait pas référence à l'Economie sociale. L'Economie sociale figure toutefois au PPE n° 7 : « Vendre mieux en France et à l'étranger » ; et au PPE n° 9 : « Réussir la décentralisation ».

- A noter la présence des représentants de l'Economie sociale dans les Commissions du Plan (7 commissions) : Commission n°4 « Emploi, revenus, solidarité », Président René Teulade ; Commission n° 7 « Développement social, éducatif et culturel », Président François Bloch-Lainé.
- Idem dans la Commission nationale de Planification : 7 représentants de mouvements associatifs et 4 représentants du secteur coopératif et mutualiste sur un total de 25 représentants des organisations professionnelles. Dans le bureau de la Commission (12 membres et les ministres), l'Economie sociale a un représentant : René Teulade.

d) *Sur ces bases, une politique d'animation territoriale se construit peu à peu.*

Les premiers pas :

- 1) Création d'un réseau de correspondants régionaux de la DIES, la plupart dans ces premiers temps fonctionnaires auprès du Préfet au sein des secrétariats généraux aux affaires régionales - SGAR. Premières réunions de mobilisation et d'informations sur leurs missions et rôles, à la DATAR, et sur le terrain. Ce n'est qu'en 2001 (Guy Hascöet étant secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire) que je disposerai de moyens de fonctionnement pour soutenir l'action de ces correspondants.
- 2) Tournées des « popotes » auprès des Groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations, afin de les convaincre de passer à l'échelle d'un développement régional et politique de ces structures (25 ans !) intégré aux schémas régionaux de développement économique et aux politiques régionales mises en place avec création d'emplois (130 aujourd'hui) ; en 2006, contractualisation avec les conseils régionaux (copié-collé avec les conventions pluriannuelles d'objectifs de la DIES signées avec les CRESS à partir de 2001).
- 3) Les Contrats de Plan Etat /Régions. C'est sans doute le domaine dans lequel la DIES a su utiliser le mieux les possibilités qui lui étaient offertes. Un projet de mandat « Economie sociale » adressé aux Commissaires de la République de région fut établi par la DIES et retenu par le Comité interministériel d'aménagement du territoire - CIAT. Il offrait aux régions le financement de démarrage par la DIES d'un outil régional de développement de l'Economie sociale (400 000 F par outil sur 3 ans). 10 régions ont répondu favorablement : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Lorraine (ALEXIS), Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Vu l'importance de ces demandes et de la modicité du budget DIES, des arbitrages intervinrent pour faire prendre en charge une partie du financement par le FIAT (Fonds d'Intervention pour l'aménagement du territoire). Financement = 1/3 l'Etat (DIES 133 000F + 1/3 la région + 1/3 l'Economie sociale régionale. L'outil devait être technique et laisser aux GRCMA leur fonction de représentation politique des intérêts des mouvements. La planification décentralisée a été également un axe prioritaire du programme du ministre Jean Le Garrec en lien avec le Comité Consultatif et le Conseil supérieur de la Coopération. (juin et septembre 1983). Il a demandé la création d'un nouveau groupe de travail au Comité consultatif présidé par Michel Pezet pour préciser le rôle de ces « outils régionaux de développement ». Trop en avance pour l'époque !
- 4) Contrat de Plan Etat-CGSCOP (1984/1988) : Financement de l'ordre de 40MF sur 4 ans (10 MF par an pour la DIES et 6 MF pour la Délégation à l'emploi). Financement d'une cellule export des SCOP, Union d'économie sociale APEX.
- 5) Dans les X^{ème} et XI^{ème} Plans, seuls subsisteront des Contrats de Plan Etat-Région et 5 au titre du XI^{ème} Plan (régions concernées : Auvergne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Poitou- Charentes, Guyane).

e) *La construction d'une Economie sociale Européenne : Chantier colossal !*

Si, en France, un groupe parlementaire de l'Economie sociale s'était créé en 1981 faisant suite au groupe parlementaire de la coopération, la route semblait plus longue et difficile au niveau européen. Questions de cultures, de langues, de traditions différentes dans chacun des pays membres.

- Travail de plaidoyer et lobbying au Parlement grâce notamment à la députée Marie-Claude Vayssade ; création d'un premier groupe de travail à Bruxelles ; un premier rapport sur les coopératives de Karl-Heinz Mihr, Député PS allemand est vécu comme un vrai scandale dans l'hémicycle ! ; travail étroit avec le Conseil économique et social européen - CESE et son secrétaire général, Roger Louet, jusqu'en 1987 : création de monographies sur l'Economie sociale des pays européens membres.
- Coopération active avec la Belgique et l'Italie, trio fondateur d'un rapprochement entre pays sur l'Economie sociale ; Colloque international à Saint-Vincent au Val d'AOSTE en 1982 : « Coopération et régions ».
- Un événementiel constructif et très politique : « Ouvrons l'horizon à l'Economie sociale » → L'invention des premiers Rendez-vous européens de l'Economie sociale et solidaire (colloque de trois jours à Paris les 15, 16 et 17 novembre 1989 qui rassembla 700 personnes) revient au secrétaire d'Etat chargé de l'Economie sociale, Tony Dreyfus et à la DIES. Chantier préparatoire d'un an. Succès et consécration pour l'Economie sociale européenne. Avec entre autres comme objectif et résultat, la création d'une cellule dédiée à l'Economie sociale, animée par Paul Ramadier auprès de la Commission européenne. Il s'agissait d'abord d'évoquer les difficultés juridiques, financières et fiscales que pouvaient rencontrer les entreprises d'Economie sociale dans la perspective de la construction du Marché intérieur. Une table-ronde présidée par Edith Cresson interrogeait les représentants gouvernementaux de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la RFA et du Royaume-Uni (celui de Mme Thachter). Ensuite, il s'agissait de préciser l'originalité et la pertinence des entreprises de l'Economie sociale en particulier leur approche des questions d'innovation et de cohésion sociale, en quoi elles sont capables de mettre en œuvre des solutions novatrices face aux grands enjeux européens que sont le développement économique associé au progrès social. Il fallait donc lever les obstacles au développement des entreprises d'Economie sociale mais aussi des entreprises participatives telles les « Sociédades anónimas laborales » ou les « Employee Stock Ownership Plan - ESOP ». L'Economie sociale, étant un acteur de la construction européenne, doit devenir un interlocuteur à part entière des institutions communautaires.
- Pour cela, il conviendra de rechercher à intégrer les entreprises d'Economie sociale sur un pied d'égalité avec des entités économiques soumises à des règles juridiques différentes. La synthèse des débats et propositions, en appui des propositions de la Commission européenne, présidée alors par Jacques Delors, sera évoquée selon le vœu de la France lors du Conseil du Marché intérieur du 21 décembre 1989. Furent également abordées la notion de but lucratif (article 58 du Traité), restant à préciser pour distinguer dans les sociétés

à but non lucratif celles qui fournissent des prestations contre rémunérations et d'autres à titre gratuit. Enfin, la question de la création d'un statut européen pour les coopératives, les mutuelles et les associations trouva toute sa place dans ces échanges.